



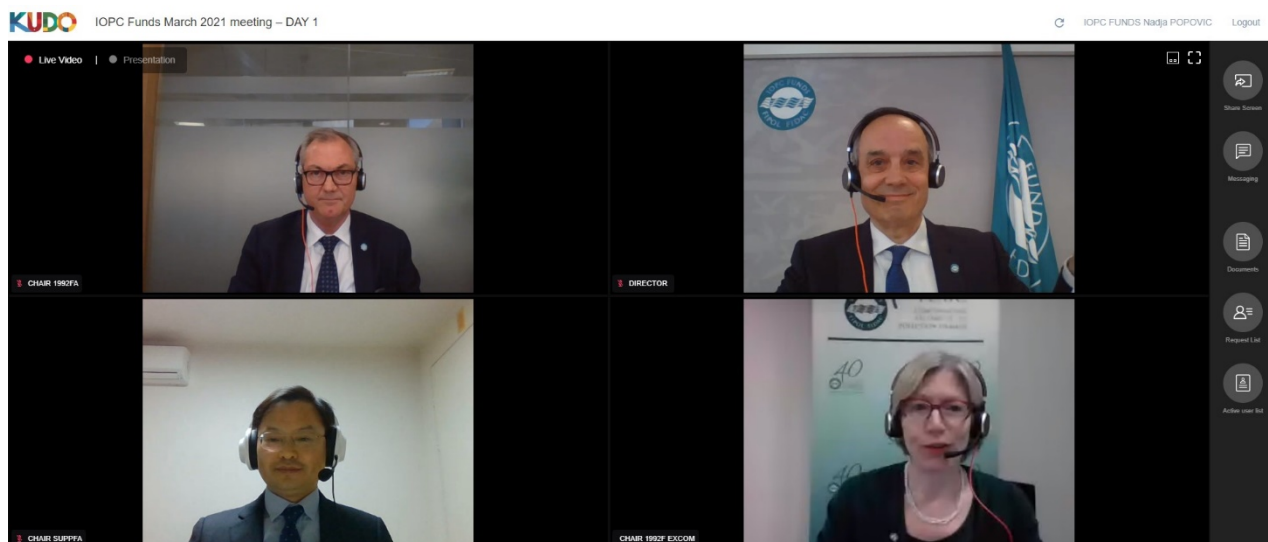
International Oil Pollution
Compensation Funds

Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Fondos internacionales
de indemnización de daños
debidos a contaminación por
hidrocarburos

Les sessions de mars 2021 des organes directeurs – En bref

1er avril 2021



Les organes directeurs des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) ont tenu des sessions à distance du lundi 29 au mercredi 31 mars 2021 via la plateforme de téléconférence KUDO. Soixante-dix-sept États, représentant 73 États Membres du Fonds de 1992, 24 États Membres du Fonds complémentaire et quatre États observateurs, ainsi que 14 organisations ayant le statut d'observateur, ont assisté aux sessions de l'Assemblée du Fonds de 1992, du Comité exécutif du Fonds de 1992 et de l'Assemblée du Fonds complémentaire. Plusieurs décisions de procédure, modifiant ou suspendant temporairement certains articles des Règlements intérieurs, ont été adoptées pour que les sessions puissent avoir lieu à distance et pour faciliter la discussion des points à l'ordre du jour de la réunion.

Comité exécutif du Fonds de 1992 (75ème session)

Deux nouveaux sinistres et des faits récents concernant deux dossiers en cours dont le Fonds de 1992 a à connaître ont été portés à l'attention du Comité exécutif du Fonds de 1992:

NOUVEAU SINISTRE: *MT Harcourt* (Nigéria, novembre 2020)

Le *MT Harcourt*, amarré le long du terminal Elcrest dans le champ pétrolier de Gbetiokun, dans l'État du Delta (Nigéria), a subi une explosion dans une citerne de ballast le 2 novembre 2020. Aucune victime n'est à déplorer, mais quelque 31 barils de pétrole brut se seraient déversés. Selon les inspecteurs du Club P&I qui se sont rendus sur place, les opérations de nettoyage organisées par le personnel du terminal ont été couronnées de succès. Une demande d'indemnisation a été déposée devant la Haute Cour fédérale de Warri (Nigéria) par 12 communautés riveraines, pour un montant d'environ USD 28 millions, à l'encontre du propriétaire et du capitaine du navire mais aucune procédure n'a encore été engagée contre le Fonds de 1992. Le Nigéria est partie à la Convention de 1992 portant création du Fonds et le propriétaire du navire est partie à l'Accord 2006 de remboursement en cas de pollution par des hydrocarbures déversés par des navires-citernes de petites dimensions (STOPIA 2006). Toutefois, il est peu probable que les pertes dépassent la limite prévue par STOPIA 2006 (20 millions de DTS) ou que le Fonds soit appelé à verser des indemnités dans le cadre de ce sinistre. L'Administrateur continuera néanmoins à suivre l'évolution de ce sinistre.

NOUVEAU SINISTRE: Sinistre survenu en Israël (février 2021)

Le 19 février 2021, le Gouvernement israélien a contacté le Fonds de 1992 pour lui demander de l'aide à la suite d'un 'déversement mystère', qui a entraîné l'échouage de boulettes de goudron sur le littoral israélien. Le Ministère israélien de l'environnement a mené une opération de lutte totale contre ce déversement. Après enquête, les autorités israéliennes estiment que les hydrocarbures ont été déversés par un navire-citerne qu'elles ont identifié. Le Fonds de 1992 a chargé un expert technique de se rendre en Israël afin de prélever des échantillons d'hydrocarbures aux fins d'analyse. Au moment de la session du Comité exécutif, les résultats de ces analyses étaient encore attendus. Étant donné que l'enquête n'en est qu'à ses débuts et en raison des incertitudes quant à l'identification des hydrocarbures et du navire qui est à l'origine du déversement d'hydrocarbures, on ne sait pas à ce stade si les Conventions s'appliquent et si le Fonds de 1992 sera impliqué dans ce sinistre.

Agia Zoni II (Grèce, septembre 2017)

Le Fonds de 1992 a reçu 421 demandes d'indemnisation pour un montant de EUR 98,58 millions et de USD 175 000 et a réglé 186 demandes d'indemnisation d'un montant total de EUR 14,87 millions au titre de ce sinistre. Plusieurs enquêtes sur la cause du sinistre ont été menées. Étant donné que l'enquête menée pour le Procureur général est toujours en cours, l'Administrateur reste d'avis qu'il ne serait pas approprié de verser d'autres avances aux représentants de l'entreprise de sauvetage/une des entreprises sous-traitantes de nettoyage pour le moment.

Le 31 décembre 2020, le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation du Pirée (Grèce) a été fermé. Tous les demandeurs ayant des demandes en suspens avaient été informés à l'avance de cette fermeture et l'Administrateur a assuré le Comité exécutif que la fermeture du bureau n'avait eu aucun impact sur la rapidité de l'évaluation des demandes d'indemnisation qui se poursuit et continue de progresser.

Bow Jubail (Pays-Bas, juin 2018)

La cour d'appel de La Haye a rendu son jugement le 27 octobre 2020, confirmant la décision du tribunal de district de Rotterdam, qui avait estimé que le propriétaire du navire n'avait pas suffisamment prouvé que les citernes du *Bow Jubail* ne contenaient pas de résidus d'hydrocarbures persistants au moment du sinistre et que, par conséquent, la Convention sur les hydrocarbures de soude de 2001 et la Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, telle que modifiée par le Protocole de 1996 (LLMC 76/96) ne s'appliquaient pas.

Le propriétaire du navire s'est pourvu en cassation de ce jugement auprès de la Cour suprême des Pays-Bas pour plusieurs motifs, mais essentiellement en raison de la charge induite de la preuve qui lui avait été imposée. Le Fonds de 1992 a demandé à se joindre à la procédure devant la Cour suprême afin de demander des éclaircissements à la Cour sur la question du critère juridique permettant de décider s'il y avait des résidus à bord du *Bow Jubail*. La Cour suprême décidera si le Fonds de 1992 peut être autorisé à se joindre à la procédure à ce stade en vertu des règles de procédure des Pays-Bas.

Assemblée du Fonds de 1992 (25ème session) et Assemblée du Fonds complémentaire (17ème session)

Au cours de leurs sessions simultanées, les organes directeurs ont pris plusieurs décisions et ont pris note d'informations concernant les questions conventionnelles, les politiques et procédures financières, les questions d'ordre administratif et celles relatives au Secrétariat.

Adieu au Président sortant de l'Assemblée du Fonds de 1992

Le Président de l'Assemblée du Fonds de 1992, M. Gaute Sivertsen (Norvège), a informé les organes directeurs qu'il quitterait ses fonctions de Président à la fin de la session en cours, après 10 ans à ce poste, car il avait l'intention de présenter sa candidature au poste d'Administrateur lors de la prochaine élection. M. Sivertsen s'est déclaré honoré et privilégié d'avoir présidé l'Assemblée du Fonds de 1992 au cours des 10 dernières années, ce qui lui avait donné l'occasion de travailler en étroite collaboration avec trois organes de contrôle de gestion, l'Administrateur et le Secrétariat. Il a également fait part du plaisir qu'il avait eu de travailler avec tous les États Membres. En son nom et au nom du Secrétariat,

l'Administrateur a remercié M. Sivertsen pour son aide, ses conseils et son amitié au fil des ans et a déclaré qu'il avait été un président exceptionnel. De nombreuses délégations ont remercié M. Sivertsen d'avoir présidé les débats de l'Assemblée au cours de la dernière décennie et lui ont souhaité bonne chance dans ses projets futurs.

Nomination de l'Administrateur – Procédures

Le deuxième mandat de l'Administrateur des FIPOL expirera le 31 décembre 2021 et, par conséquent, le poste d'Administrateur deviendra vacant le 1er janvier 2022. Une circulaire sera diffusée en avril 2021, invitant les États Membres du Fonds de 1992 à présenter des candidatures et, à sa session ordinaire de novembre 2021, l'Assemblée du Fonds de 1992 élira un nouvel Administrateur. L'Assemblée du Fonds de 1992 a décidé que, dans l'éventualité où il serait possible de tenir une réunion entièrement en présentiel à ce moment-là, la nomination de l'Administrateur devrait se faire en présentiel, conformément à la pratique établie. Toutefois, étant donné qu'en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19, la réunion de novembre pourrait se tenir partiellement ou totalement à distance, l'Assemblée a également examiné un certain nombre d'autres options pour les procédures de vote. Après un long débat, l'Assemblée a décidé de poursuivre ses discussions sur les autres options lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée qui se tiendra en juillet 2021.

Questions relatives au Secrétariat

L'Administrateur a indiqué qu'il avait invité M. Robert Owen (Chef de la section informatique/chargé de la gestion des bureaux) à se joindre à l'équipe de direction pour la faire bénéficier de ses conseils sur les questions liées à l'informatique et aux bureaux. Il a indiqué qu'il considérait que l'expertise informatique requise pour maintenir le bon déroulement des opérations tout en travaillant à distance et l'importance croissante de la cybersécurité rendaient la fonction informatique cruciale dans les activités des Organisations et justifiaient un service informatique distinct. Dans ce contexte, l'Administrateur a décidé d'inclure M. Owen dans l'équipe de direction sur une base permanente et de le nommer à la tête du Service des technologies de l'information. Compte tenu de ce changement et d'autres changements récents au sein du personnel, l'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire ont décidé de modifier en conséquence les articles pertinents des Règlements intérieurs et des Règlements financiers relatifs à la délégation de pouvoirs et à la gestion des fonds.

Services d'information

Étant donné que la demande d'activités et d'événements de formation à distance a inévitablement augmenté par suite de la pandémie mondiale de COVID-19 et que les restrictions sur les rassemblements et les voyages se sont poursuivies en 2021, le Secrétariat a commencé à organiser des activités de formation et d'information à distance et prévoit également de dispenser le Cours de brève durée de 2021 sous forme d'événement en ligne en juin 2021. Le cours sera ouvert à un nombre maximum de 15 participants désignés par les États Membres du Fonds de 1992 et une circulaire sera diffusée en avril 2021, confirmant les dates et le programme du cours à distance et contenant le formulaire de candidature et de plus amples informations sur les modalités d'inscription. Le Secrétariat étudie également la possibilité de dispenser en ligne le cours d'introduction et élabore une série de courts webinaires sur les domaines clés de l'activité et du fonctionnement des Organisations. En ce qui concerne les publications, le Rapport annuel de 2020 des FIPOL a récemment été publié et peut être téléchargé ou demandé en version papier via le site Web des FIPOL.

Convention SNPD de 2010

Les FIPOL continuent de travailler en étroite coopération avec l'OMI afin de fournir une assistance aux États qui envisagent de ratifier la Convention SNPD de 2010 et de préparer l'entrée en vigueur de cette dernière. Au moment des sessions, le nombre d'États contractants à la Convention était toujours de cinq (Afrique du Sud, Canada, Danemark, Norvège et Turquie). Toutefois, un certain nombre d'États ont fait état à l'Assemblée du Fonds de 1992 de progrès importants dans la mise en œuvre et la ratification de la Convention, notamment l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas. Le Secrétariat a également informé l'Assemblée que les réunions s'étaient poursuivies avec le groupe d'organisations extérieures chargé de travailler sur un projet de manuel des demandes d'indemnisation pour les SNPD et que le groupe avait convenu de répartir ses travaux entre sous-groupes thématiques chargés d'examiner les aspects techniques et juridiques spécifiques à la Convention SNPD et d'élaborer des propositions en vue d'éventuels projets de textes.

Il a également été noté qu'une fois que le groupe d'experts aurait préparé un projet de manuel des demandes d'indemnisation pour les SNPD, le Secrétariat avait l'intention de le mettre à la disposition de toutes les délégations intéressées pour qu'elles puissent formuler des observations avant son examen par la première Assemblée du Fonds SNPD.

Élection du nouveau Président de l'Assemblée du Fonds de 1992

L'Assemblée du Fonds de 1992 a élu, par acclamation, M. Antonio Bandini (Italie), qui restera en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée. M. Bandini a remercié les États Membres du Fonds de 1992 de la confiance qu'ils lui témoignaient et a déclaré que ce serait un honneur de présider l'Assemblée du Fonds de 1992 et qu'il se réjouissait de poursuivre l'excellent travail accompli par son prédécesseur.

Réunions futures

Les organes directeurs ont noté que les prochaines sessions ordinaires des organes directeurs des FIPOL avaient été reprogrammées du lundi 1er novembre au vendredi 5 novembre 2021, en raison d'une révision du programme des réunions de l'OMI. Ils ont également noté que des sessions extraordinaires des organes directeurs se tiendraient les 22 et 23 juillet 2021.

Note: ce document est une synthèse des principaux aspects des sessions et ne les reflète pas dans leur intégralité. Le compte rendu complet des décisions peut être consulté à la section 'Services documentaires' du site Web des FIPOL à l'adresse www.fipol.org.